



CFE-CGC Orange

Adresse postale : 10/12, rue Saint Amand - 75015 Paris
Tél : 01 46 79 28 74 - Fax : 01 40 45 51 57
E-mail : secretariat@cfecgc-orange.org

Réf. : SC/ DC /NM/18-05-2018

Ministère de l'Économie et des Finances

Télédoc 151
139, rue de Bercy
75572 Paris Cedex 12

A l'attention de Monsieur **Bruno Le Maire**

Secrétariat d'État en charge du Numérique

20, avenue de Ségur
TSA 80733
75007 Paris

A l'attention de Monsieur **Mounir Mahjoubi**

Paris, le 18 mai 2018

Objet : consultation publique de l'Arcep concernant la réattribution des fréquences des bandes 900 MHz, 1800 MHz et 2,1 GHz pour la téléphonie mobile en France métropolitaine.

Monsieur le Ministre, Monsieur le Secrétaire d'Etat,

La CFE-CGC Orange a pris l'initiative de répondre à la consultation publique de l'Arcep concernant la réallocation des fréquences hertziennes dédiées à la téléphonie mobile 2G/3G, suite au « new deal des télécoms » [annoncé en janvier dernier par le secrétaire d'État Julien Denormandie](#).

Nous souhaitons notamment mettre l'accent sur la prise en compte de deux aspects qui n'apparaissent pas dans le projet de décision préparant la procédure d'attribution :

- **le développement de l'emploi**, qui fait partie des obligations conjointes du régulateur et du Ministre en charge des communications électroniques aux termes du Code des postes et communications électroniques
- la mise en place d'un modèle de régulation permettant **d'améliorer la capacité des opérateurs à dégager les marges de manœuvre nécessaires pour rester dans la course à l'innovation** dans le domaine du numérique.

Ces deux volets relevant directement de vos responsabilités gouvernementales à plusieurs titres, nous avons jugé utile de vous adresser copie de notre réponse à la consultation publique de l'Arcep, qui détaille nos constats et nos arguments. En effet, si le régulateur ne les intègre pas dans sa décision finale, c'est à vous qu'il appartiendra de les prendre en compte dans la procédure d'attribution, et au travers de tous leviers dont dispose le gouvernement pour assurer la soutenabilité économique de nos entreprises, ainsi que leur capacité durable à contribuer au développement d'un secteur numérique nécessaire à la croissance de l'économie française, comme à notre souveraineté numérique.

.../...

.../...

Espérant être entendus, nous restons à votre disposition pour tout complément d'information, ainsi que tout échange sur ces questions qui nous tiennent particulièrement à cœur, à la fois comme salariés du premier opérateur de télécommunications français, mais également comme citoyens.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, Monsieur le Secrétaire d'Etat, l'assurance de notre haute considération.



David Couchon
Commission économie et réglementation
de la CFE-CGC Orange



Sébastien Crozier
Président
de la CFE-CGC Orange

Document joint :

- CFECGCOrange_Réponse_consultation_ARCEP_Attribution_fréquences_mobile_18mai2018